

REPRISE LIBRE DE NIVEAU DEUX (Reprise à exécuter en filet simple)

Temps accordé: **5 minutes**

Durée : entre **4 min 30 sec et 5 min**

Piste: **20 x 60 mètres**

Concours:		Date:	Juge et Position:		Concurrent:	Cheval:	Numéro:				
	Mouvements obligatoires	Points	Notes	Coeff	Note Finale		Impression artistique	Points	Notes	Coeff	Note Finale
1.	Pas moyen (minimum 10m sans interruption)	10				13.	Rythme, énergie et élasticité	10		3	
2.	Pas libre (minimum 15m sans interruption)	10		2		14.	Harmonie entre cavalier et cheval	10		3	
3.	Trot moyen	10				15.	Chorégraphie. Utilisation du manège. Originalité.	10		4	
4.	Trot rassemblé incl. épaule en dedans à gauche	10				16.	Degré de difficulté. Risque bien calculé.	10		4	
5.	Trot rassemblé incl. épaule en dedans à droite	10				17.	Choix de musique et incorporation de la musique.	10		4	
6.	Trot rassemblé incl. renvers à gauche	10		2		Total pour la présentation artistique					
7.	Trot rassemblé incl. renvers à droite	10		2		A être déduit:					
8.	Galop moyen	10				Pénalité de temps:					
9.	Galop rassemblé changement de pied simple à gauche	10		2		plus de 5 min ou moins de 4 min 30 sec					
10.	Galop rassemblé changement de pied simple à droite	10		2		déduire 2 points du total de la présentation artistique.					
11.	Contre - galop à gauche	10				Résultat					
12.	Contre - galop à droite	10				Total pour l'exécution technique à diviser par 17					
Total pour l'exécution technique		170				Total pour l'exécution artistique à diviser par 18					
<p>Chaque mouvement « de niveau supérieur » (mouvement qu'on retrouve UNIQUEMENT dans une reprise de niveau supérieur) entraînera la déduction de 4 points du total de l'exécution technique. Un mouvement interdit récurrent ne sera sanctionné qu'une seule fois au cours d'une même reprise. Voir au verso pour de plus amples informations.</p> <p>Observations:</p> <p>Signature du juge:</p>						Résultat final					
						Si deux concurrents obtiennent des résultats identiques, l'avantage sera accordé à celui qui aura obtenu la meilleure note pour sa présentation artistique.					
						Les demi-points peuvent être utilisés pour toutes les notes de la reprise libre.					

Mouvements interdits et autorisés

Chaque mouvement « de niveau supérieur » (mouvement qu'on retrouve UNIQUEMENT dans une reprise de niveau supérieur) sera sanctionné par la déduction de 4 points du total de l'exécution technique. Un mouvement interdit récurrent ne sera sanctionné qu'une seule fois au cours d'une même reprise. Tous les enchaînements, toutes les combinaisons, les figures (sans égard à leurs dimensions) ou les transitions qui sont composés à partir de mouvements autorisés au niveau concouru SONT permis, et ce, même si la configuration exécutée se retrouve uniquement à des niveaux supérieurs. A titre de référence, la liste suivante énumère la majorité des mouvements, des enchaînements et des transitions qui sont autorisés ou interdits.

Deuxième niveau

Mouvements strictement interdits :

- Appuyer
- Changements de pied en l'air
- Pirouette au galop
- Piaffer
- Passage

Mouvements spécifiquement autorisés :

- Tour complet ou double sur les hanches
- Galop ou trot moyen sur le cercle de 20 mètres
- Galop moyen sur la diagonale
- Arrêt-galop-arrêt-galop
- Cercle au galop (10 mètres ou moins)